



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

équipements

Question écrite n° 79724

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'armée Française qui se meut grâce à des voitures américaines et non pas Françaises. Alors que le secteur de l'automobile français souffre de la conjoncture économique, l'armée française a décidé d'acheter 1 000 véhicules aux États unis d'Amérique et prévoit d'en commander 4 000 autres. Cette mesure est une trahison pour les industries françaises. Le renouvellement du parc automobile de l'armée ignore ainsi « le travail potentiel de 7 à 8 personnes et 10 000 heures de travail français ». C'est aussi une trahison vis-à-vis de « Citroën qui avait développé son Berlingo et Renault qui avait revisité son Duster ». Pour correspondre au cahier des charges de l'armée - qui était satisfaite des transformations effectuées par les marques françaises - d'importantes sommes ont été mises en œuvre : 100 000 euros pour Renault (par exemple). Aussi, préférer un label américain à celui de la France est irrespectueux du travail réalisé. Il lui demande d'annuler les promesses de vente auprès des marques américaines et de promouvoir celles françaises.

Texte de la réponse

Le besoin consistant à remplacer le parc des véhicules légers tout-terrain Peugeot P4, équipant principalement les formations de l'armée de terre, a été identifié depuis plusieurs années. Un programme d'armement est en conséquence en cours de définition sous la responsabilité de la direction générale de l'armement, dans l'optique d'une livraison de véhicules légers tactiques polyvalents prévue à partir des années 2020. Le marché correspondant devrait porter sur une première commande de 2 450 exemplaires, suivie d'une seconde d'environ 2 000 véhicules. Il fera l'objet d'un appel d'offres et d'une mise en compétition à laquelle les constructeurs français pourront bien évidemment participer. Parallèlement, afin de permettre aux régiments de disposer en moyenne d'une dizaine de véhicules de soutien à la préparation opérationnelle, il a été décidé de commander 1 000 exemplaires d'un véhicule tout-terrain capable de transporter jusqu'à 5 soldats équipés et une tonne de matériel. Pour satisfaire ce besoin urgent, l'armée de terre s'est tournée vers l'Union des groupements d'achats publics, qui proposait début 2015, à un coût d'acquisition similaire, trois véhicules disponibles sur son catalogue dans la gamme dite tout-chemin ou tout-terrain : le Citroën Berlingo 4X4 du groupe PSA Peugeot Citroën (produit en Espagne), le Dacia Duster du groupe Renault (produit en Roumanie) et le Ford Ranger (produit en Afrique du Sud). En l'absence de véhicule 100 % français répondant à son besoin immédiatement disponible sur le marché, l'armée de terre a porté son choix sur le Ford Ranger, qui présentait, parmi les trois modèles ci-dessus énumérés, la capacité de transport la plus satisfaisante. Il est précisé que ces véhicules font l'objet d'une étape de transformation en France. Les opérations correspondantes sont effectuées à Lesquin (Nord) par la société SPAC. Cet achat à court terme d'une quantité réduite de véhicules sélectionnés pour l'ensemble des acheteurs publics du Gouvernement constitue une problématique distincte de celle liée au remplacement à long terme des Peugeot P4.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79724

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3719

Réponse publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6157